

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING* et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Jennifer GODIN, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Luc LÉPICIER

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....23

Votants25

DCM n°176/2023 – 7.1.8**Repas des aînés - autorisation d'encaissement des
règlements pour les accompagnants**

Rapporteur : Madame GILLOT

Les repas des aînés se dérouleront en présentiel dans chacun des six secteurs de la commune aux dates suivantes :

- 30 septembre 2023 à Vritz,
- 07 octobre 2023 à Freigné,
- 14 octobre 2023 à Maumusson,
- 04 novembre 2023 à Saint-Mars-la-Jaille,
- 18 novembre 2023 à Bonnoeuvre,
- 25 novembre 2023 à Saint-Sulpice-des-Landes.

Les membres de la commission communale vie locale, réunis le 12 avril 2023, proposent que ces repas soient offerts aux administrés de la commune âgés de soixante-dix ans et plus et que les accompagnants âgés de moins de soixante-dix ans qui souhaitent bénéficier de ce repas s'acquittent de la somme de 17,00 euros.

Madame TERRIEN demande aux élus de se mobiliser pour inciter les personnes âgées à s'inscrire aux repas. Elle leur demande également d'être présents pour le bon déroulement de ces repas. Elle dit qu'il suffit pour cela de répondre au « Doodle » qui leur a été adressé par le pôle vie locale. Madame PETITRENAUD dit que la commission communale solidarités et vie sociale s'est réunie hier soir et qu'il est convenu que les élus de ladite commission aillent à la rencontre des personnes âgées lors de leurs rendez-vous hebdomadaires et lors des activités proposées dans le cadre du « sport séniors ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** l'avis des membres de la commission communale vie locale ;
- **FIXE** à 17,00 euros le prix du repas à régler pour les accompagnants âgés de moins de soixante-dix ans ;
- **AUTORISE** l'encaissement de chèques uniquement pour les repas destinés aux accompagnants âgés de moins de soixante-dix ans.

Délibération publiée le 28 septembre 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Luc LÉPICIER**



Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
ID : 044-200078079-20230919-DCM_176_2023-DE